

---

---

## COMITÉ PROVINCIAL DES RÈGLES ET RÈGLEMENTS

---

---

### CONSTAT D'INFRACTION

Nom de l'événement : \_\_\_\_\_

Date - Du : \_\_\_\_\_

Au : \_\_\_\_\_

Site : \_\_\_\_\_

Identification

Propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom de la vache : \_\_\_\_\_

ATQ / NLID : \_\_\_\_\_

# enregistrement : \_\_\_\_\_

Préparateur : \_\_\_\_\_

Note : Toutes les infractions doivent être signalées par le(s) plaignant(s) dans un délai maximum de **7 jours** suivant le méfait, à l'attention du Comité provincial des règles et règlements (3955, boul. Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3T8 ou [r\\_r@holsteinquebec.com](mailto:r_r@holsteinquebec.com)). Les infractions seront traitées en toute confidentialité. Seul le président du Comité provincial des règles et règlements connaîtra le nom du (des) plaignant(s).

Code de l'infraction (exemple **A-5**) : \_\_\_\_\_

Description/observations de l'infraction :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Il est possible de joindre une photo/vidéo pour appuyer les observations.

Nom du (des) plaignant(s) :

---

---

Signature(s) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



---

---

## COMITÉ PROVINCIAL DES RÈGLES ET RÈGLEMENTS

---

---

### **LISTE D'INFRACTIONS / EXEMPLES**

Échelle à utiliser pour le constat d'infraction.  
Une note de 0 serait utilisée pour indiquer un état normal.

#### **A. Gavage**

0. Aucun gavage
1. Vache gavée sur ordonnance d'un vétérinaire au poste de santé pendant la période assignée
2. Vache gavée sur ordonnance d'un vétérinaire pour des raisons de santé en dehors de la période assignée
3. Vache gavée sans l'autorisation d'un vétérinaire
4. Vache gavée sans l'autorisation d'un vétérinaire et d'une manière peu sûre
5. Vache gavée sans l'autorisation d'un vétérinaire et d'une manière peu sûre; peu de coopération lors de l'avertissement

#### **B. Contention du pis**

0. Définition naturelle du ligament suspenseur médian
1. Objet étranger (la queue de la vache, la tubulure chirurgicale, un manche de fourche, etc.) maintenu sur le pis; coopératif, a cessé de le faire à la demande
2. Objet étranger (y compris un bloc de glace, la queue de la vache, la tubulure chirurgicale, un manche de fourche, etc.) maintenu sur le pis; peu coopératif

#### **C. Écoulement des fluides**

0. Normal
1. Écoulement des fluides du jarret, sous la surveillance/à la connaissance de l'exposition
2. Écoulement des fluides du jarret, sans ordonnance d'un vétérinaire désigné, sans la surveillance/à l'insu de l'exposition; coopératif lors de l'avertissement
3. Écoulement des fluides du jarret, sans ordonnance d'un vétérinaire désigné, à l'insu de l'exposition; peu coopératif lors de l'avertissement

#### **D. Anesthésie péridurale / Application d'un irritant dans la région périnéale (blocage de la queue)**

0. Normal
1. Queue molle manifeste observée
2. Administration d'un irritant/d'une anesthésie péridurale; coopératif
3. Administration d'un irritant/d'une anesthésie péridurale; peu coopératif

#### **E. Faux poils**

0. Aucune insertion de faux poils
1. Préparateur pris sur le fait d'insérer des faux poils ou faux poils identifiés et confirmés; poils enlevés immédiatement en se montrant coopératif
2. Préparateur pris sur le fait d'insérer des faux poils ou faux poils identifiés et confirmés; poils enlevés immédiatement
3. Préparateur pris sur le fait d'insérer des faux poils ou faux poils identifiés et confirmés; poils ne sont pas enlevés immédiatement